Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_05-DE

Budget Annexe
SPANC 2024
Rapport de Présentation

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 104 498 €.

Voté en 2023 à hauteur de 121 975 €, le budget 2024 proposé à hauteur de 104 498 € enregistre une diminution de 14 % en lien avec le nouveau dimensionnement du service par rapport aux charges de personnel.

LES RECETTES 2024 :

		RECETTES					
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024	évolution n-1 en % de BP à BP
002	reprise résultat antérieur	14 556	1 146	978	978	0,00	-100%
70	ventes produits	66 640	74 230	97 087	120 417	103 918	-14%
74	Dotations subvention	5 400	0	0			
042	Opérations d'ordre	580	580	580	580	580	0%
	TOTAL Recettes	**87 176**	**75 956**	**98 645**	**121 975**	**104 498**	**-14%**

✓ **Les redevances ---------- 103 918 €**

Il s'agit de l'ensemble des contrôles facturés sur les 33 communes (parc de 5200 installations à contrôler) à partir de tarifs inchangés pour 2024 sur les contrôles courants.
Cette recette est calculée sur la base de 796 contrôles périodiques annuels au tarif de 93€ en considérant que les contrôles périodiques représentent 77% des interventions.

Contrôles	Tarif (€)	Nombre prévu	Total recette (€)
Conception	60	78	4 680
Réalisation	90	69	6 210
Diagnostic	100	0	0
Vente	200	95	19 000
Périodique	93	796	74 028
		1038	**103 918**

✓ **Une recette d'ordre pour l'amortissement d'une subvention ----------580 €**
ayant sa contrepartie en dépenses d'investissement

A noter que considérant la date du vote la reprise des résultats 2023 sera opérée après l'adoption du compte administratif et entrainera un ajustement budgétaire par décision modificative proposée en juin 2024.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_05-DE

LES DÉPENSES 2024 :

		DEPENSES					
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023 simulé	BP 2023	BP 2024	évolution n-1 en % de BP à BP
011	Charges générales	5 987	3 775	6 493	7 028	6 165	-12%
012	Charges de personnel	65 181	60 680	74 124	101 790	92 640	-9%
042	Amortissements	1 894	10 523	12 016	12 020	3 217	-73%
65	créances admises en non valeur	80	0	615	615	1 650	168%
67	Charges exceptionnelles	80	0	100	200	100	-50%
68	Provisions créances douteuses		0	322	322		-100%
023	virement à la section d'investissement			0		726	
	TOTAL Dépenses	**73 222**	**74 978**	**93 670**	**121 975**	**104 498**	**-14%**

<u>Les dépenses se subdivisent dans les cinq grands chapitres suivants :</u>

① Les charges à caractère général ---------- 6 165 €

Elles recouvrent les frais de fonctionnement du service en téléphonie, location vêtement de travail, assurance, entretien de véhicule, location batterie du véhicule électrique pour un total de 6 165 € en 2024.

② Les charges de personnel ---------- 92 640 €

Il s'agit du remboursement effectué par le budget annexe pour les charges de personnel des agents du service SPANC supportées par le budget général (flux croisés).
Pour 2024, il a été décidé de diversifier les missions des agents pour répondre à d'autres besoins notamment sur l'accompagnement du concessionnaire du réseau d'assainissement, ou encore d'améliorer le suivi des consommation d'eau (des services de la Ville et de Mayenne Communauté). Ainsi les charges de personnel sont désormais établies sur 2,3 ETP (2,8 ETP en 2023).

③ Les opérations d'ordre concernant les dotations aux amortissements---------- 3 217 €

Elles constituent une part de l'autofinancement permettant le renouvellement des matériels et progressent compte tenu de l'amortissement opéré sur le logiciel acquis en 2021.

④ Les autres dépenses ---------- 2 476 €

Elles comprennent des charges exceptionnelles pour 100 € pour l'annulation de factures émises antérieurement à l'exercice 2023, un crédit de 1650 € pour l'admission à la demande du comptable de créances devenues irrécouvrables.
L'autofinancement vers la section d'investissement 2024 est proposé à 726 €.

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 053-200055887-20240208-CC08022024_05-DE

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 943 €.

LES RECETTES 2024 :

Les recettes d'investissement 2024 sont constituées d'une recette d'ordre de 3 217 €, contrepartie de la dépense liée aux amortissements inscrite en section de fonctionnement et du virement de la section de fonctionnement de 726 €.

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	Simulé 2023	BP 2023	BP 2024
021	virement de la section de fonctionnement					726
001	Reprise résultat antérieur	27 280		8 703	8 703	0
040	Amortissements	1 894	10 523	12 016	12 020	3 217
10	FCTVA		13 051	244		0
13	Subventions					
45	Aides Agence de l'Eau	18 369				
	TOTAL	47 543	23 574	20 963	20 723	3 943

LES DÉPENSES 2024 :

Les recettes d'amortissement permettent de financer des dépenses d'équipement nouveau à hauteur de 3 363 € affectés au renouvellement du matériel informatique.

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2021	CA 2022	Simulé 2023	BP 2023	BP 2024
001	Reprise résultat antérieur		12 807			
205	Logiciel	17 260				
2183	Matériel informatique		1 484	540	11 440	3 363
2184	Mobilier			949	1 000	
2188	Matériel divers				7 703	
040	Opérations d'ordre	580	580	580	580	580
45	Reversement aux particuliers des aides à la réhabilitation	42 511				
	TOTAL	60 351	14 871	2 069	20 723	3 943